



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(DEC)/MED WG.212/4
23 décembre 2002

FRANCAIS
original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée
d'examiner la mise en oeuvre du PAS au travers de l'exécution
du projet FEM et du programme MED POL

Catane, 9-12 décembre 2002

RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS DÉSIGNÉS PAR LES GOUVERNEMENTS CHARGÉE D'EXAMINER LA MISE EN OEUVRE DU PAS AU TRAVERS DE L'EXÉCUTION DU PROJET FEM ET DU PROGRAMME MED POL

Introduction

1. La réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner la mise en œuvre du PAS au travers de l'exécution du projet FEM et du programme MED POL s'est tenue au Centre de conférences de l'Hôtel Sheraton à Catane (Italie) du 9 au 12 décembre 2002. La réunion était en partie parrainée par l'Association Amici per la Vita (ONG Onlus) en coopération avec la Municipalité de Catane.
2. Les experts désignés par les Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone ont assisté à la réunion: Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, République arabe syrienne, Slovaquie, Tunisie, Turquie et Commission européenne.
3. Un observateur de l'Autorité palestinienne a également assisté à la réunion.
4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales suivants ont été représentés: Évaluation globale des eaux internationales (PNUE-GIWA), Organisation mondiale de la santé (OMS), Centre international pour la science et la technologie/Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ICS-ONUDI), et Secrétariat de la Commission RAMOGE.
5. Ont également assisté à la réunion les organisations non gouvernementales ci-après: Association Amici per la Vita Onlus, CEFIC/EUROCHLOR, Greenpeace International, MAREVIVO et Fonds mondial pour la nature (WWF).
6. La liste des participants est jointe au présent rapport en tant qu'annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

7. M. Umberto Scapagnini, Maire de Catane et Député au Parlement européen, a déclaré que la Ville était fière d'accueillir une autre réunion du PNUE, a remercié l'Association Amici per la Vita Onlus de son appui et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a mis en relief la position stratégique qu'occupait Catane dans la géographie, l'histoire, la culture et le coeur de la Méditerranée et sa longue tradition de coopération avec d'autres cultures en tant que plaque tournante entre l'Est et l'Ouest comme entre le Nord et le Sud. L'importante réunion prévue pour fin 2003 offrirait une occasion unique aux diverses cultures de réaliser l'objectif commun, à savoir la préservation d'une mer qui était le passé, le présent et l'avenir de la région. Dans un contexte politiquement complexe, notamment en raison de l'élargissement proposé de l'Union européenne, la réunion de 2003 coïnciderait avec la présidence italienne de l'UE, fait important si l'on considérait la position centrale occupée par le pays dans la Méditerranée. L'on avait beaucoup progressé depuis 1975 pour créer une nouvelle culture industrielle dans la région méditerranéenne et pour protéger la mer, cette merveilleuse ressource, mais en dépit des lois promulguées et des conventions conclues, les principes fondamentaux de sécurité continuaient d'être violés. La catastrophe du "Prestige" dans l'Atlantique devait servir d'avertissement aux pays méditerranéens car, si un tel accident devait se produire en Méditerranée, les dommages seraient irréversibles. Il importait au plus haut point de faire en sorte que la réunion de 2003 débouche sur un document qui fasse véritablement date pour la sauvegarde de la vie dans toute la région méditerranéenne.
8. M. Sergio Illuminato, Président de l'Association Amici per la Vita Onlus, rendant hommage à la Municipalité de Catane pour sa ferme détermination, s'est félicité du resserré continu de la coopération avec les institutions locales de protection de l'environnement qui, espérait-il, se manifesterait clairement à la Treizième réunion des Parties contractantes prévue pour la fin de 2003. L'Association s'attachait notamment à

sensibiliser la jeunesse à l'environnement et lancerait sous peu le Prix "Sasa" (sana alimentazione e salvaguardia ambientale – alimentation saine et protection de l'environnement), initiative culturelle associant gastronomie et environnement faisant appel aux techniques modernes de diffusion de l'information, afin d'encourager les jeunes à participer à la protection de l'environnement. M. Illuminato espérait que cette initiative bénéficierait d'un soutien. L'Association qu'il représentait apporterait sa pleine coopération au succès de la réunion.

9. M. Aldo Iacomelli, prenant la parole au nom du Ministère italien de l'environnement, a exprimé ses remerciements aux autorités municipales de Catane pour leur hospitalité et à l'Association Amici per la Vita Onlus pour sa contribution à la réunion. Il a appelé l'attention sur le débat que les Ministres européens de l'environnement consacraient actuellement à la stratégie européenne pour la protection et la conservation du milieu marin dans les quatre mers régionales européennes, qui mettait en évidence l'importance de cette stratégie pour la viabilité des ressources marines. Compte tenu des conclusions du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, la pleine mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) constituerait un jalon sur la voie du développement durable dans le bassin méditerranéen. La réunion d'experts contribuerait beaucoup à faire progresser le PAS vers cet objectif. Le projet FEM avait joué un rôle décisif en permettant de financer le lancement du PAS, mais il faudrait que la réunion détermine de nouvelles sources de financement, sur la base des indications données par le CAR/PAP. Le CAR/TDE avait également un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du PAS. En conclusion, M. Iacomelli a déclaré que son Ministère continuerait d'appuyer le PNUE/PAM et la contribution du MED POL à la mise en oeuvre du PAS.

10. M. Ante Baric, Directeur du projet FEM, a dit que le projet FEM lancé au début de 2001, pour une durée de trois ans, était financé principalement par le FEM, avec des contributions du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et d'autres sources. Le projet comprenait une cinquantaine d'activités réparties en plusieurs catégories: plans d'action nationaux (PAN) visant à lutter contre la pollution due à des sources situées à terre, études consacrées aux "points chauds" de pollution, renforcement des capacités, formation aux plans régional et national, durabilité du PAS assurée par des instruments économiques, élaboration de lignes directrices et plans régionaux, participation du public, et révision et actualisation des bilans diagnostiques transfrontières (BDT). Le projet avait essentiellement pour objectif d'aider les pays méditerranéens à s'acquitter de leurs obligations concernant la mise en oeuvre du PAS.

11. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du programme MED POL, a rendu hommage à la Municipalité de Catane pour son hospitalité et sa volonté manifeste et indéfectible de réduire la pollution dans la Méditerranée. Il fallait aussi rendre hommage à l'Association Amici per la Vita Onlus, d'une manière générale pour l'appui qu'elle n'avait cessé d'apporter au PAM au cours des années et, plus particulièrement, pour sa contribution à la préparation de la réunion en cours et à la Réunion des Parties contractantes qui aurait lieu en 2003. Le projet en faveur de la jeunesse mentionné par le Président de l'Association était une initiative intéressante qui méritait d'être appuyée. La réunion d'experts ferait le bilan des résultats qui avaient été obtenus jusqu'ici et des lacunes qui subsistaient et progresserait vers une mise en oeuvre plus concrète du PAS. Dans le cadre du Sommet de Johannesburg, le PAS pourrait être vu comme une structure dynamique, sensible aux problèmes émergents et capable de s'adapter à l'évolution mondiale, qui permettait d'escompter des résultats concrets à l'avenir. La réunion préciserait en outre les liens opérationnels entre le MED POL, les CAR, le FEM et le PAM dans le contexte global de la région et indiquerait la voie à suivre pour continuer à progresser. La participation active de la Municipalité de Catane prouvait que le processus du PAS avait réussi à atteindre d'importantes parties prenantes: les autorités locales.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

12. La réunion a élu à l'unanimité le Bureau suivant:
Président: M. Aldo Iacomelli (Italie)
Vice-Président: M. Gabriel Gabrielides (Chypre)
Rapporteur: M. Mohammed Chaoui (Maroc)

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. La réunion a adopté l'ordre du jour proposé dans le document UNEP(DEC)/MED WG.212/1, joint à l'annexe II du présent rapport.

14. La réunion a décidé d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 4 de l'ordre du jour: Informations de fond sur les liens opérationnels entre les objectifs de MED POL, du PAS et du projet FEM

15. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, a rappelé que depuis l'adoption en 1997 du Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à lutter contre la pollution due à des sources situées à terre et la décision prise par les Parties contractantes de confier au MED POL la coordination et le suivi des activités s'y rapportant, des efforts considérables avaient été faits pour bien préparer, aux niveaux régional et national, les bases d'une mise en oeuvre réussie et durable à long terme des activités du PAS.

16. Premièrement, de nombreuses activités du MED POL – surveillance continue, renforcement des capacités, rapports – avaient été revues et placées dans une nouvelle perspective de manière à contribuer à la réalisation des objectifs du PAS. Deuxièmement, après de nombreuses négociations, un projet spécifique avait été établi et proposé au FEM en 1998 aux fins de financement. Le projet prévoyait en particulier un certain nombre d'activités à entreprendre aux niveaux national et régional afin de créer une base technique, institutionnelle et politique solide pour assurer la mise en oeuvre du PAS à long terme. Le projet, approuvé et lancé en 2001 pour une durée de trois ans, avait bénéficié d'une contribution de 6 millions de dollars EU du FEM et d'environ 900 000 dollars du PAM et, de plus, avait suscité l'intérêt d'autres donateurs comme le FFEM et le METAP ainsi que de contributeurs et partenaires externes comme l'ICS-ONUDI; le montant final de son budget s'élevait à 12 millions de dollars.

17. La mise en oeuvre du PAS, qui faisait intervenir aussi l'OMS/EURO, le CAR/PAP, le CAR/ASP et le CAR/PP, était devenue l'objectif premier du MED POL. Étant donné son importance pour la région, la participation de tous les pays qui recevraient une aide du PAM, y compris les non-bénéficiaires du projet FEM, était primordiale.

Point 5 de l'ordre du jour: Examen de la mise en oeuvre du PAS au travers des activités MED POL et FEM concernées

18. Le Président, présentant la question générale de la mise en oeuvre du PAS, a souligné qu'il importait de prendre des dispositions institutionnelles pour assurer l'application des mesures qui avaient déjà été convenues et de définir les organes créés à cette fin dans chaque pays. Dans le contexte de ce processus, l'on s'attacherait à déterminer, avec l'aide du programme MED POL, les critères techniques applicables à la réduction de la pollution et

à l'établissement des bilans de base des émissions/rejets, de sorte que les plans d'action nationaux (PAN) puissent finalement être élaborés et adoptés.

19. Le Coordonnateur du programme MED POL a ajouté que les PAN revêtaient une importance primordiale mais que le succès du programme dépendrait aussi d'autres aspects, comme le système de rapports. Il a également appelé l'attention sur la question de la durabilité financière du PAS ainsi que des éventuelles mesures novatrices connexes.

20. Comme les PAN représenteraient le principal résultat des trois premières années du travail mené jusqu'en 2003 sur la mise en oeuvre du PAS, le Coordonnateur du programme MED POL a mis l'accent sur trois aspects de cette mise en oeuvre qui apparaissent dans le document opérationnel que les Parties contractantes avaient adopté en 2001: le cadre conceptuel actuel; les dispositions institutionnelles à prendre dans chaque pays pour la mise en oeuvre du PAS; et des questions techniques plus spécifiques comme la réduction de la pollution, le bilan de base et le renforcement des capacités.

21. Beaucoup de pays seraient probablement prêts à mettre en oeuvre leurs PAN en 2005, mais le processus devait être constamment actualisé et avait un caractère dynamique dans la mesure où il fallait tenir compte de façon réaliste des situations nationales, régionales et internationale.

22. La représentante de Greenpeace International a considéré qu'il importait tout particulièrement de respecter les dates butoirs prévues dans le PAS à la lumière de la création, en 2010, de la zone méditerranéenne de libre-échange (ZMLE), qui déboucherait sur un développement industriel accéléré, spécialement dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Le PAS était l'un des instruments qui permettraient d'éviter que ce développement affecte l'environnement ou la santé humaine. Il y avait lieu de rappeler en outre que la Convention de Stockholm, déjà signée par 50 pays, prévoyait l'élimination des polluants organiques persistants (POP) d'ici à 2025. La mise en oeuvre du PAS constituerait par conséquent un exemple important pour le reste du monde.

23. Le Coordonnateur du programme MED POL a dit qu'à ce stade, le Secrétariat souhaitait surtout recevoir des informations sur les arrangements institutionnels adoptés et, le cas échéant, sur les difficultés rencontrées jusqu'à présent. La création de comités interministériels revêtait une importance capitale pour la mise en oeuvre du PAS étant donné qu'il serait difficile de progresser avec le seul concours des Ministères de l'environnement. En outre, il serait bon d'échanger des informations sur l'expérience acquise au plan national en ce qui concerne les groupes de réflexion ou "pépinières".

24. La représentante de la Slovénie a fait savoir que la politique de son pays avait évolué à deux égards importants: le premier était l'application d'une approche intégrée englobant les bassins fluviaux, les zones côtières et les activités basées à terre, et le second la nouvelle approche interministérielle qui, à son avis, risquait en fait d'entraver les progrès. Une surveillance continue s'imposait si l'on voulait atteindre les objectifs visés dans le PAS. En Slovénie, les arrangements institutionnels ne pourraient pas être mis en place du jour au lendemain et, entre-temps, il faudrait s'employer à réaliser les objectifs du PAS en se contentant des arrangements existants.

25. Le Président a fait observer que, comme convenu à Johannesburg, il fallait s'attaquer ensemble aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux. La difficulté était de déterminer comment, dans la pratique, pourraient coopérer les Ministères de l'environnement, de l'industrie, de l'énergie et des finances de chaque pays.

26. Le Coordonnateur du programme MED POL a ajouté qu'il n'existait pas de solution universelle pour garantir l'implication des autres ministères et des parties prenantes. Cependant, les fonds d'importance capitale affectés à des études de pré-investissement

extrêmement utiles seraient pour l'essentiel gaspillés s'il n'était pas appliqué une approche intégrée associant non seulement le Ministère de l'environnement mais aussi d'autres ministères, notamment les Ministères du tourisme, de l'industrie, des travaux publics, etc. Il fallait mobiliser un appui aux échelons politiques les plus élevés si l'on voulait que le PAS soit couronné de succès.

27. La représentante de la Croatie a dit qu'il avait été créé dans son pays un comité interministériel pour la mise en oeuvre du PAS, mais un tiers seulement des représentants des ministères avaient assisté à une réunion récente, ce qui montrait à quel point il était difficile d'obtenir le concours d'autres ministères. Il faudrait redoubler d'efforts pour amener les milieux politiques dirigeants à s'intéresser de plus près à la mise en oeuvre du PAS. Toutefois, il avait été créé un organisme de protection de l'environnement et le Parlement étudiait actuellement une proposition tendant à créer un Fonds pour l'environnement et l'amélioration du rendement énergétique. En revanche, les réorganisations répétées du Ministère de l'environnement avaient ralenti les progrès. Malgré tout, la Croatie avait pleinement participé à la Phase III du MED POL. L'on espérait que le bilan diagnostique national et le bilan de base seraient achevés en 2003 de sorte que le PAN puisse être prêt avant la fin de l'année.

28. Le représentant de Chypre a déclaré que, dans son pays, les questions environnementales relevaient du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que d'autres ministères, de sorte qu'il existait un comité interministériel *de facto* aux travaux duquel les ONG prenaient une part active. Le bilan diagnostique national et le bilan de base devraient être prêts en janvier 2003, après quoi la procédure d'élaboration du PAN pourrait commencer. Le représentant de Chypre a mentionné aussi d'autres activités interministérielles pertinentes comme celles du Bureau de planification et a exprimé l'espoir que Chypre était sur la bonne voie, l'élaboration du PAN devant être achevée avant fin 2003.

29. Le Président, parlant en sa qualité de représentant de l'Italie, a dit que la situation dans son pays était semblable à celle qui existait à Chypre. Selon lui, le PAN de l'Italie serait prêt pour examen final en septembre 2003.

30. La représentante de la République arabe syrienne a fait savoir qu'à la suite de démarches répétées auprès des autorités et des ministères intéressés, il avait été créé un comité interministériel. Le Gouvernement syrien espérait que le responsable du projet FEM pourrait se rendre en Syrie pour aider à éclaircir un certain nombre de questions liées à la mise en oeuvre du PAS. Il avait été organisé plusieurs ateliers et autres réunions à ce sujet. Un conseil national pour la protection de l'environnement avait été créé conformément à la nouvelle loi relative à l'environnement, qui habilitait le Vice-Premier Ministre à rassembler le Ministère de l'environnement et les autres ministères intéressés. La préparation du bilan diagnostique national et du bilan de base, premiers éléments de l'élaboration du PAN, avait déjà commencé. S'agissant de la question des groupes de réflexion ou "pépinières", la République arabe syrienne demanderait l'avis du Secrétariat quant à la forme qu'ils devraient revêtir.

31. La représentante de l'Égypte a fait observer que, dans toute entreprise reposant sur un engagement stratégique, un appui politique était nécessaire aux échelons les plus élevés, et qu'une approche à partir du sommet était sans doute la mieux appropriée pour mobiliser le concours de toutes les parties prenantes. Des structures interministérielles et intersectorielles avaient déjà été mises en place en Égypte et le Plan d'action national pour l'environnement servirait de cadre au PAN: il comportait en effet nombre des éléments nécessaires à la formulation d'un PAN, notamment pour ce qui était du traitement des eaux usées et des déchets urbains solides ainsi que de la lutte contre la pollution atmosphérique. L'on pourrait remédier à certaines lacunes, par exemple avec l'appui des organismes donateurs, mais d'autres subsisteraient sans doute, faute d'infrastructures.

32. Le représentant d'Israël a fait savoir que la mise à jour de la liste des "points chauds" de pollution entreprise pour l'élaboration du PAN avait été achevée et qu'il avait été signé avec le programme MED POL un accord officialisant le mécanisme national chargé du programme de surveillance continue du milieu marin conformément aux dispositions de la Phase III du MED POL. Un comité spécialisé avait été constitué au sein du Ministère de l'environnement pour identifier les priorités à inclure dans les rapports sur le bilan diagnostique national et le bilan de base, et le rapport final du consultant devait être présenté au cours des deux prochains mois.

33. Le représentant du Maroc a informé la réunion que son pays disposait d'un comité interministériel pour le MED POL qui constituerait le noyau du comité interministériel du projet FEM. Il a aussi informé la réunion que son pays avait entamé récemment la préparation du bilan diagnostique national et du bilan de base après la réunion sous-régionale organisée à Rabat par le PAM. Les travaux relatifs aux études de pré-investissement et aux "points chauds" n'avaient pas encore démarré.

34. Le représentant de la Turquie a fait savoir que le Conseil pour la recherche scientifique et technique de son pays avait établi deux importants rapports sur la pollution consacrés aux rejets et émissions dans la mer et les cours d'eau de polluants de sources ponctuelles provenant des activités énumérées dans le Protocole "tellurique". Il avait été constitué une base de données contenant des informations sur tous les polluants et compilé un inventaire complet des polluants. Le bilan diagnostique national était en cours et les priorités du PAN seraient déterminées sur la base des conclusions retirées. La réglementation nationale concernant les rejets et émissions dans la mer et les cours d'eau de polluants de sources ponctuelles avait été alignée sur les directives de l'UE. Le PAN serait préparé de la même façon que le plan d'action national pour l'environnement, déjà adopté.

Point 5.1 de l'ordre du jour: Préparation des Plans d'action nationaux

35. M. Fouad Abousamra, Administrateur du programme MED POL, a, en s'aidant de diapositives, fait un exposé sommaire du projet de lignes directrices pour la préparation des plans d'action nationaux, telles qu'elles étaient décrites en détail dans le document UNEP(DEC)/MED WG.212/Inf.3. Les PAN seraient préparés par étapes successives (étapes 1 à 4) au niveau de la "région administrative", en suivant une approche à partir de la base, qui déboucheraient sur la formulation des PAN proprement dits (étape 5). Les lignes directrices tenaient compte du fait que certains pays voudraient peut-être adopter une approche fondée sur des plans environnementaux sectoriels plutôt que sur un PAN; conformément aux engagements pris dans le PAS, cependant, le résultat final devrait être l'établissement d'une liste des mesures prioritaires à appliquer d'ici à 2010 en vue de réduire la pollution. Les lignes directrices prévoyaient, notamment dans le contexte des programmes nationaux, l'application de mesures concrètes assorties d'objectifs et de délais spécifiques et proposaient plusieurs autres activités prioritaires qui pourraient être incorporées aux PAN.

36. M. Abousamra a demandé que des suggestions lui soient faites quant aux impacts à inclure dans la matrice figurant à la page 2 de l'annexe I du document UNEP(DEC)/MED WG.212/Inf.3. Il a expliqué que la liste présentée aux pages 3 à 10 de l'annexe I était provisoire et que les lignes directrices seraient actualisées à la lumière des observations qui seraient adressées au MED POL d'ici à la fin 2002.

37. Un certain nombre de représentants ont estimé que le projet de lignes directrices constituait un outil très utile pour l'élaboration des PAN et ont suggéré d'apporter des ajouts à la matrice. Il a été ainsi proposé d'y inclure l'impact cumulé sur le milieu marin, mais il était difficile d'évaluer cet impact selon une méthode uniforme. Il a été proposé aussi de faire

correspondre les quatre impacts à la méthodologie utilisée pour le projet relatif aux "points chauds".

38. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a déclaré que le projet de lignes directrices constituerait une aide précieuse pour l'équipe nationale et les autres parties prenantes qui travaillaient déjà à l'établissement du PAN sur la base des plans d'action environnementaux élaborés avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale.

Point 5.2 de l'ordre du jour: "Points chauds" de pollution et études de pré-investissement

39. M. Georges Kamizoulis, Conseiller scientifique principal, OMS/MED POL, exposant les progrès accomplis depuis 1997, a souligné l'importance de l'activité qui déboucherait sur des mesures concrètes tendant à enrayer la dégradation de l'environnement. Les critères à appliquer pour établir un ordre de priorité parmi les "points chauds" de pollution transfrontière avaient été arrêtés lors d'une réunion d'experts et d'une consultation des Coordonnateurs nationaux pour le programme MED POL. Il avait été établi des rapports actualisés sur les "points chauds" nationaux de pollution ainsi que des listes des priorités nationales, et il avait été élaboré des critères distincts pour établir un ordre de priorité entre les zones sensibles de pollution. Ces critères, qui tenaient compte des aspects transfrontières des zones sensibles, seraient communiqués prochainement pour observations aux Coordonnateurs pour le MED POL. Les listes des "points chauds" nationaux prioritaires avaient été examinées lors d'une réunion du Comité technique ad hoc créé dans le cadre du projet FEM en vue de préparer des études de pré-investissement.

40. Des missions d'experts s'étaient rendues en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, en République arabe syrienne et en Turquie pour revalider les "points chauds" sélectionnés et préparer les mandats pertinents. Simultanément, des lettres d'accord avaient été signées avec les organismes nationaux d'exécution de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de l'Égypte, et un consultant avait déjà été sélectionné pour préparer une étude de pré-investissement en Bosnie-Herzégovine. Le Centre international pour la science et la technologie de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ICS-ONUDI) avait entrepris d'organiser et de financer l'élaboration d'une étude de pré-investissement en Croatie La Slovénie avait déclaré ne pas avoir besoin d'assistance tandis que la Jamahiriya arabe libyenne, pour sa part, n'avait pas répondu à la proposition d'assistance. Le FFEM avait l'intention de fournir un appui à quatre autres pays sélectionnés (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie) et des missions d'experts organisées par le FEM en coopération avec le METAP se rendraient dans ces pays au cours des trois premiers mois de 2003 pour revalider les "points chauds" et préparer les mandats correspondants. Les consultants chargés de préparer toutes les études de pré-investissement seraient identifiés et recrutés pendant le premier semestre de 2003 et les études seraient élaborées pendant l'année de manière à être prêtes au plus tard le 31 décembre 2003.

41. Les pays avaient été invités à mettre à jour leurs rapports sur les "points chauds" de pollution et tous avaient répondu favorablement. En 2002, il avait été reçu des rapports nationaux de tous les pays sauf la France.

42. Le Directeur du projet FEM a fait savoir que les "points chauds" de pollution sélectionnés pour la préparation d'études de pré-investissement étaient les suivants: Vlorë (Albanie), Neum (Bosnie-Herzégovine), Baie d'Aboukir à Alexandrie (Égypte), région de Banias (République arabe syrienne), Municipalité d'Icikel à Mersin (Turquie) et Zadar (Croatie). La liste des "points chauds" dans les quatre pays sélectionnés par le FFEM n'était pas encore achevée mais serait prête au début de 2003. La liste complète des "points chauds" de pollution serait communiquée aux experts dès qu'elle serait arrêtée.

43. Le représentant du Maroc a fait savoir qu'avec l'aide des experts du FFEM, le "point chaud" de pollution dans son pays, à savoir Nador, avait été identifié et que, de ce fait, l'étude de pré-investissement pourrait commencer.

44. La représentante de la Croatie, se félicitant à l'avance de la possibilité de coopérer avec la Bosnie-Herzégovine à propos du "point chaud" de pollution transfrontière de Neum, a remercié l'ICS de l'ONUDI de son appui. L'étude de pré-investissement de son pays serait mise en route sous peu.

45. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré que son pays, bien qu'il n'ait pas encore présenté de demande officielle, avait effectivement besoin d'une assistance, spécialement pour le problème de l'analyse des sédiments. Néanmoins, des travaux préparatoires considérables avaient déjà été accomplis pour sélectionner un "point chaud" de pollution.

46. Le Conseiller scientifique principal de l'OMS/EURO, accueillant avec plaisir les informations communiquées par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, a précisé que le FEM examinerait par conséquent la possibilité de prendre ce pays en considération dans le contexte des "points chauds" de pollution.

47. En réponse à une question posée à propos des critères quantitatifs à appliquer pour sélectionner et, le cas échéant, classer les "points chauds" en fonction de leur priorité, le Conseiller scientifique principal a expliqué qu'étant donné que les Parties contractantes s'étaient montrées opposées à l'idée d'un classement au niveau régional, il avait été décidé d'utiliser un mécanisme de classement au plan national. En outre, il avait été convenu à Tirana que la priorité devrait être accordée non seulement aux "points chauds" de la catégorie la plus urgente mais aussi à ceux pour lesquels les études de pré-investissement seraient sans doute les plus durables.

48. Le Coordonnateur du programme MED POL a ajouté que, pour le FEM comme pour le Secrétariat, le plus important était – étant donné que la majeure partie des fonds disponibles pour le programme au titre du FEM seraient consacrés aux études de pré-investissement – que ce financement soit utilisé aussi efficacement que possible et qu'il soit prévu un suivi approprié.

49. Le représentant de l'Espagne a déclaré que son pays ne pouvait pas prétendre à une assistance du FEM mais avait néanmoins l'intention d'incorporer à son PAN une liste de "points chauds" de pollution.

50. Le Président a encouragé les pays non admis à une assistance du FEM à étudier la possibilité de financer au titre des programmes de l'Union européenne les études de pré-investissement relatives aux "points chauds" de pollution.

51. Le représentant de la Commission européenne a rappelé qu'à la suite de l'engagement que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone avaient pris à Monaco en 2001 de resserrer les liens entre le Partenariat euroméditerranéen et le PAM, les Ministres de l'environnement des pays d'Europe et de la Méditerranée avaient publié à Athènes le 10 juillet 2002 une déclaration dans laquelle ils avaient "encouragé les correspondants pour le Plan d'action à court et moyen terme (SMAP) à exploiter les possibilités offertes par le SMAP pour faciliter la mise en oeuvre des engagements pris par les pays méditerranéens dans le contexte des conventions et programmes environnementaux connexes". Les activités envisagées relevaient sans doute de ce cadre.

52. Le Coordonnateur du programme MED POL a accueilli avec satisfaction cette information qui ouvrirait de nouvelles perspectives pour le suivi des activités consacrées actuellement aux "points chauds".

Point 5.3 de l'ordre du jour: Réduction de la pollution et bilan de base des émissions/rejets de polluants

53. M. Abousamra a présenté le document UNEP(DEC)/MED WG.212/Inf.4 qui exposait les résultats des cinq réunions sous-régionales organisées pour examiner le processus de préparation des bilans diagnostiques nationaux et des bilans de base à l'aide d'un logiciel élaboré en coopération avec RAMOGE. Il ressortait des informations fournies par les pays lors de ces réunions que 47 pour cent des pays méditerranéens étaient déjà en mesure d'élaborer des bilans diagnostiques nationaux et des bilans de base et que 17 pour cent auraient besoin d'un suivi sérieux et 36 pour cent d'une aide supplémentaire.

54. Plusieurs représentants ont estimé que l'approche sous-régionale suivie par le Secrétariat était excellente et permettrait de déterminer les difficultés et lacunes spécifiques.

55. En réponse aux observations faites par le représentant de la Commission européenne quant au but de l'opération de collecte des données entreprise en application des directives – IPPC et eau – de l'Union européenne, M. Abousamra a dit qu'un exercice analogue était mené en vue d'établir les bilans de base. Il n'y aurait pas de double emploi, et les données réunies par l'UE pourraient servir à établir ces bilans.

56. Le Coordonnateur du programme MED POL a ajouté que les membres actuels et futurs de l'Union européenne qui étaient aussi membres du PAM s'efforçaient constamment d'harmoniser les rapports. Pour éviter de surcharger les Parties contractantes du PAM, il était prévu d'évaluer les exigences en matière de rapports au titre du PAS compte tenu de celles qui découlaient des directives de l'UE afin de déterminer comment ces exigences pourraient s'harmoniser.

57. En réponse à plusieurs questions, M. Abousamra a expliqué que le bilan diagnostique national couvrait toutes les activités d'aménagement urbain et de développement industriel alors que le bilan de base ne portait que sur les émissions/rejets industriels. Il n'était pas possible de préconiser une méthode commune pour établir le bilan diagnostique national à partir de données réelles sur les tendances en raison des grandes divergences entre les données disponibles dans chaque pays. Il faudrait trois ou quatre mois pour achever les bilans diagnostiques nationaux qu'il avait été prévu de commencer en septembre 2002. L'élaboration des bilans de base aurait dû démarrer à la même date, mais exigerait probablement plus longtemps, en fonction de la situation dans chaque pays. Les bilans de base avaient essentiellement pour objectif de suivre les réductions de la pollution à l'avenir.

58. Quelques représentants ont signalé qu'il était difficile d'établir les bilans de base en raison du manque de données. M. Abousamra a alors indiqué que ces bilans pourraient être établis à partir des données existantes. Il n'était pas nécessaire d'attendre que la surveillance continue permette d'obtenir de nouvelles données: les coefficients d'émissions/rejets de polluants pourraient être utilisés, malgré le risque d'incertitude. Les coefficients d'émissions que le Secrétariat avait proposés en se fondant sur ceux – les plus récents – qui étaient généralement utilisés dans le monde pourraient être affinés avec le temps, et les nouveaux chiffres, actualisés, seraient utilisés. Il était important de démarrer mais au besoin des programmes de surveillance continue pourraient être entrepris. Les bilans de base jouaient un rôle essentiel car sans eux, il ne serait pas possible de mesurer les réductions.

59. Au cours de la discussion qui a suivi, quelques représentants ont souligné que les coefficients d'émissions/rejets, lorsqu'ils étaient utilisés, pourraient éventuellement être confirmés et complétés par des données recueillies sur le terrain. Il faudrait donc prévoir dans les PAN de mener des activités de surveillance continue.

Point 5.4 de l'ordre du jour: Surveillance continue

60. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, a appelé l'attention sur les liens qui existaient entre les activités traditionnelles de surveillance continue menées par le MED POL et les nouveaux besoins découlant de la mise en oeuvre du PAS. Étant donné les objectifs généraux de la Phase III du MED POL (énumérés à la page 8 du document UNEP(DEC)/MED WG.212/3), le PAS ne pourrait manifestement être couronné de succès, à long terme, que si les activités de surveillance continue étaient menées à bien comme il convient.

61. Cependant, la mise en oeuvre du PAS n'appelait aucune modification majeure des structures du MED POL concernant la surveillance continue, mais certains de leurs éléments devaient être adaptés, ce à quoi s'employait le Secrétariat. En particulier, il y avait lieu de souligner plusieurs points: i) la sélection des paramètres devait être harmonisée avec les exigences du PAS; ii) il fallait établir une corrélation plus étroite entre le choix des sites de prélèvement des échantillons et les "points chauds" sélectionnés; iii) en matière de renforcement des capacités, le volet formation, déjà adapté aux besoins généraux de la région, devait être plus diversifié et englober toutes les activités liées à la mise en oeuvre du PAS; iv) aucun programme ne pouvait être efficace en l'absence de rapports adéquats, de sorte qu'il fallait mettre en place pour le PAS un système de rapports harmonisé avec celui du PAM, tâche que le Secrétariat avait entreprise avec le concours d'experts; v) un cadre de surveillance du respect devait être pleinement établi dans tous les pays selon l'approche du bilan de base; et vi) il fallait inclure progressivement dans le PAS la surveillance continue des bassins fluviaux.

62. Pendant la discussion sur ce sous-point de l'ordre du jour, les représentants se sont dits satisfaits du volet formation ainsi que de l'assistance fournie pour la mise en place de programmes de surveillance continue, mais il a été proposé d'accroître le nombre de cours de manière à garantir l'existence de données suffisantes et fiables. Un représentant a dit en outre que la surveillance continue du respect ne donnerait tous les résultats escomptés que s'il était fixé des critères méditerranéens, et a souligné que le Secrétariat devait accélérer le processus d'élaboration de ces critères. Même en leur absence, cependant, la surveillance continue du respect était importante car elle permettait d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées pour réduire la pollution au regard des législations nationales existantes.

63. L'attention de la réunion a été appelée sur le fait qu'il fallait établir une distinction entre surveillance continue du respect et surveillance continue des tendances: la première permettait de vérifier l'observation de la législation en vigueur tandis que la seconde avait pour but de faire apparaître l'efficacité des mesures adoptées pour réduire la pollution du milieu marin. Cela dit, il était parfois difficile d'établir une corrélation entre la pollution détectée et le pollueur en cause. À propos du respect, il a été posé la question de savoir s'il fallait entendre le respect des normes nationales, régionales ou internationales.

64. En réponse aux observations formulées, le Coordonnateur du programme MED POL a précisé que, pour l'instant, la surveillance continue du respect devait être considérée, lorsqu'un tel système n'existait pas, comme un exercice de formation qui avait pour objet de surveiller l'application de la législation nationale et qu'il s'agissait d'un exercice utile même en l'absence de critères méditerranéens. À terme, cependant, il serait proposé des normes méditerranéennes, compte tenu de celles déjà fixées au plan international, lesquelles seraient adaptées aux besoins particuliers de la Méditerranée. Il y avait déjà dans certains pays des systèmes bien développés, tandis que d'autres pays n'avaient aucun système de surveillance continue, de sorte que la mise en place dans tous les pays, au minimum, d'un système permettant de surveiller continuellement le respect de leurs propres législations constituerait un progrès notable.

65. En ce qui concerne l'identification des pollueurs, le système du MED POL concernant la surveillance continue du respect pouvait être étendu à la surveillance continue des effluents de manière à pouvoir identifier les pollueurs spécifiques.

Point 5.5 de l'ordre du jour: Renforcement des capacités

66. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, a mis en relief l'importance et la diversité de l'élément renforcement des capacités du projet FEM qu'il était prévu de mener, au moyen principalement de l'élaboration de lignes directrices et de plans régionaux, pour aider les pays à mettre au point leurs stratégies et à formuler leurs politiques en vue de la mise en oeuvre à long terme du PAS. Nombre d'activités seraient exécutées par différents programmes/organes, en particulier le MED POL, l'OMS/MED POL, le CAR/PP et le METAP.

67. M. Kamizoulis, Conseiller scientifique principal, OMS/MED POL, a fait savoir que des lignes directrices régionales avaient été préparées pour la surveillance des cours d'eau; les indicateurs de stress des écosystèmes; l'application des MPE en vue d'une utilisation rationnelle des engrais et de la réduction des pertes de nutriments dans l'agriculture; l'application des MTD et des MPE dans l'industrie; l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles; les éléments nutritifs et matières en suspension sources de demande biologique d'oxygène (DBO); le traitement et l'élimination des eaux usées; la réutilisation des eaux usées municipales; les eaux usées industrielles et les débris côtiers. Au moins deux réunions d'experts auraient lieu en 2003 pour passer en revue lesdites lignes directrices. Le nombre de réunions dépendrait de leur coût et de la possibilité qu'auraient les experts d'y assister. La plupart des projets de lignes directrices seraient expédiés prochainement aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

68. Il avait été préparé des plans régionaux pour la réduction de 50 pour cent de la DBO de sources industrielles; la gestion des neufs pesticides et des polychlorobiphényles (PCB) et l'établissement d'inventaires régionaux de ces substances; la gestion des déchets dangereux et la réduction de 20 pour cent, d'ici à 2007, des quantités de déchets dangereux générés par les installations industrielles. Quatre réunions d'experts étaient prévues en 2003 pour les examiner.

69. En ce qui concerne les cours de formation, il avait été organisé à Athènes un cours régional sur le thème "Exploitation et gestion des stations d'épuration des eaux usées" à la suite duquel les participants organiseraient des cours nationaux de formation dans leur propre langue, et il avait été rédigé à cette fin des matériels pédagogiques en anglais, en arabe, en français, en grec, en serbo-croate et en turc, qui pourraient ainsi être utilisés dans 16 pays. Des cours nationaux avaient eu lieu en Albanie (dans l'optique spécifique du traitement au moyen de mares de stabilisation dans le pays), en Croatie (avec l'assistance de participants de la Croatie et de la Slovénie) et en Jamahiriya arabe libyenne. Trois ou quatre autres cours nationaux de formation seraient organisés en 2003 dans les pays pouvant bénéficier de l'assistance du FEM. À la suite d'un cours régional de formation sur "Les inspections environnementales" tenu à Chypre, les participants mèneraient sept cours nationaux de formation dans leurs langues nationales. Un atelier régional sur les évaluations d'impact environnemental avait débouché sur deux ateliers nationaux en anglais et en français de "formation de formateurs". Les participants à un cours régional de formation sur les techniques de production propre organisé à Barcelone par le CAR/PP mèneraient des cours nationaux de formation sur le même sujet. Par ailleurs, il était prévu pour 2003 un cours régional et quatre cours nationaux de formation à la surveillance continue des cours d'eau, mais il se pouvait que certains d'entre eux doivent être reportés à 2004, sous réserve de la disponibilité d'un financement du FEM.

70. Un guide sur les pratiques de réutilisation des eaux usées municipales dans la Méditerranée avait été rédigé lors d'un atelier régional tenu en Crète. Conformément à la

demande formulée par les Parties contractantes lors de leur réunion de Monaco, l'on avait entrepris de mettre à jour un rapport sur les stations d'épuration des eaux usées dans les régions côtières de la Méditerranée qui serait publié en 2003.

71. Il a été suggéré que l'élaboration de lignes directrices et de plans pour la gestion des POP devrait être entreprise en étroite coopération avec les travaux menés en vue de la mise en oeuvre de la Convention de Stockholm afin d'éviter les doubles emplois. Il a été demandé que les lignes directrices soient distribuées directement à leurs utilisateurs finals plutôt qu'aux Coordonnateurs et points focaux nationaux.

72. M. Kamizoulis, Conseiller scientifique principal, OMS/MED POL, a donné l'assurance que toutes les améliorations nécessaires seraient apportées aux traductions en arabe avant le début des cours de formation. S'agissant de la demande tendant à systématiser les traductions dans d'autres langues, comme l'arabe, M. Kamizoulis a suggéré de rechercher des moyens de financement supplémentaire à cette fin, notamment de sources nationales. Par ailleurs, les lignes directrices devraient être adressées aux pays par les voies de communication établies, à savoir les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

73. Le Président a ajouté que faire traduire d'autres documents et distribuer la documentation à tous les niveaux de l'administration des divers pays représenteraient pour le Secrétariat un fardeau excessif en termes de ressources aussi bien humaines que financières. Il appartenait à chaque pays de diffuser l'information comme il l'entendait, éventuellement avec l'assistance d'une stratégie élaborée par le Secrétariat.

74. L'Administrateur du programme MED POL a fait savoir que les deux plans régionaux (pour la gestion des neuf pesticides et des PCB et l'établissement d'inventaires régionaux de ces substances et pour la gestion des déchets dangereux et l'établissement d'inventaires régionaux de déchets dangereux) tenaient compte des dispositions des Conventions de Stockholm et de Bâle respectivement. Lesdits plans avaient néanmoins été enrichis par une nouvelle approche consistant à prendre en considération la situation réelle des déchets dangereux dans les pays méditerranéens. Il y avait lieu de mentionner également des faits nouveaux comme la création de centres régionaux de la Convention de Bâle pour la gestion des déchets dangereux, par exemple en Égypte.

75. Il avait été rédigé en anglais et en français des lignes directrices sur la surveillance continue des cours d'eau et on préparait une présentation, appuyée par des diapositives, qui serait utilisée lors des cours régionaux et nationaux de formation qui devaient avoir lieu en 2003. Le Secrétariat accueillerait avec gratitude toute offre d'accueillir ces cours.

76. La représentante de la République arabe syrienne a fait savoir que son pays proposait d'accueillir l'un des ateliers nationaux de formation à la surveillance continue des cours d'eau qui étaient prévus.

77. Le représentant du CAR/PP a fait savoir que le Centre avait préparé trois séries de lignes directrices régionales (pour l'application des MPE en vue d'une utilisation rationnelle des engrais et la réduction des pertes de nutriments dans l'agriculture; pour l'application des MTD et des MPE dans l'industrie; et pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles) ainsi qu'un plan régional tendant à réduire de 20 pour cent d'ici à 2007 les quantités de déchets dangereux générés par les installations industrielles qui étaient prêts à faire l'objet d'un examen final par les experts, après quoi il serait communiqué aux Coordonnateurs et points focaux nationaux pour observations au début de 2003.

78. Le représentant de MAREVIVO a demandé combien de pays, et spécialement de pays pouvant bénéficier d'une assistance du FEM, n'avaient pas encore ratifié le Protocole "tellurique". Il s'est interrogé sur le point de savoir si l'on ne pourrait pas suspendre tout appui

financier à ces pays, y compris pour le renforcement des capacités, comme moyen de pression pour les encourager à le ratifier.

Point 5.6 de l'ordre du jour: Participation du public

79. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, présentant ce sous-point de l'ordre du jour, a fait savoir que le Secrétariat avait déjà commencé à élaborer un cadre général d'information et de sensibilisation et, avec l'assistance d'un financement du FEM, entrepris de préparer une stratégie d'information sur la mise en oeuvre du PAS. Les réunions qui avaient eu lieu au plan sous-régional avaient débouché sur l'élaboration d'éléments sous-régionaux qui seraient utilisés pour mettre au point la version finale de la stratégie d'information, de sensibilisation et de participation du public proposée pour la Méditerranée. Il serait organisé deux réunions, l'une pour harmoniser les éléments sous-régionaux et l'autre pour examiner leur intégration à une seule et même stratégie méditerranéenne.

80. M. Baric, Directeur du projet FEM, a ajouté qu'un plan régional de promotion de la participation du public était en préparation et qu'il serait convoqué en 2003 une réunion d'experts nationaux, d'ONG et des Coordonnateurs FEM pour discuter du projet de plan régional.

81. Le représentant de WWF International a mis en relief l'importance que revêtait la participation du public en matière d'environnement car le public pouvait constituer un allié précieux pouvant pousser les décideurs à adopter les mesures nécessaires. Les questions environnementales étaient souvent complexes et il fallait les mettre à la portée du public. Les ONG, ayant acquis une expérience considérable dans ce domaine, pouvaient utilement compléter les activités du PAM, et il serait bon que le Secrétariat associe plus étroitement les ONG à ses activités d'information et de promotion de la participation du public.

82. La réunion a reconnu la nécessité d'identifier les principales parties prenantes des secteurs public et privé ainsi que de la société civile et de les associer aux activités à un stade aussi précoce que possible.

Point 5.7 de l'ordre du jour: Établissement/soumission de rapports

83. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, a expliqué qu'un système d'établissement et de soumission de rapports était indispensable pour suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du PAS. Comme pour la surveillance continue, l'on s'employait à mettre en place un système spécial de rapports pour le PAS.

84. Un élément positif était que le projet pilote d'établissement d'un inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) exécuté en Égypte avec la collaboration de l'ICS-ONUDI, qui en était à ses derniers stades, s'était avéré être un succès, et il était prévu d'organiser un atelier régional pour encourager d'autres pays à entreprendre des projets semblables. De tels projets pourraient beaucoup contribuer à la mise en oeuvre du PAS.

85. M. Abousamra, Administrateur du programme MED POL, a décrit, en s'aidant de diapositives, l'approche qui inspirait le système de rapports élaboré pour le PAS et en a esquissé les grandes lignes. Il a espéré recevoir une information en retour au sujet du système proposé.

86. Comme mentionné dans le document UNEP(DEC)/MED WG.212/3, le système de rapports concernant le PAS comportait quatre éléments: surveillance de l'état d'avancement des activités du PAS; conformité aux prescriptions énoncées dans le PAS; évaluation des

performances; et information du public. Ce document indiquait également les composantes des éléments de surveillance de l'avancement des activités, de la conformité aux prescriptions du PAS et de l'évaluation ainsi que les trois principaux éléments des informations à rassembler pour obtenir une vue d'ensemble des performances d'un pays.

87. L'on était parvenu à la dernière phase du projet pilote d'IETMP en Égypte, qui avait débouché sur l'élaboration de lignes directrices pour la réalisation du système ainsi que d'une base de données et sur l'établissement d'un logiciel de simulation des procédés.

88. Des indicateurs de pollution marine seraient envisagés pour la surveillance continue et il était prévu de convoquer en février 2003 une réunion d'experts pour discuter de cette question.

89. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont félicité le Secrétariat des explications détaillées qu'il avait données au sujet des systèmes de rapports. Il a été proposé notamment d'inclure des informations sur l'application des MPE et des MTD dans le système de rapports et de mentionner la nécessité de modifier les schémas de production et de consommation non durables, conformément au concept adopté par le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg.

90. Il a été souligné que les rapports constituaient un élément capital de la mise en oeuvre du PAS, et l'inclusion de projets d'IETMP a été considérée comme un élément positif car ils constituaient un puissant outil d'amélioration de la gestion de l'environnement. L'on a souligné par ailleurs la nécessité d'harmoniser les systèmes de rapports du PAS et du PAM ainsi que les indicateurs de pollution marine utilisés par les différentes instances.

Point 5.8 de l'ordre du jour: Durabilité financière du PAS à long terme

91. M. Civili, Coordonnateur du Programme MED POL, présentant le point de l'ordre du jour, a dit que la composante "durabilité financière du PAS", dont la responsabilité avait été confiée au CAR/PAP, représentait le volet le plus novateur du projet FEM, car les résultats auxquels elle devrait aboutir ouvriraient la voie à la mise en oeuvre durable à long terme des activités du PAS au niveau national.

92. M. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a signalé d'emblée que la composante "durabilité" ne visait pas uniquement à identifier des sources de financement, mais devait permettre d'aider les pays à définir leurs propres méthodes de mobilisation de fonds lorsque le FEM et le PAM auraient cessé de contribuer au PAS. Il a ensuite relevé les raisons, exposées dans le document UNEP(DEC)MED WG.212/3 (par. 9), pour lesquelles il était nécessaire d'assurer la durabilité financière du PAS. Ce qu'il fallait, c'était disposer d'une plate-forme financière durable pour la mise en oeuvre à long terme du PAS, incorporer des instruments économiques dans les PAN et faire appel à des spécialistes nationaux de la mise au point et de l'application de ces instruments. Les instruments économiques étaient des outils de transformation qui pouvaient favoriser des changements de comportement chez les pollueurs et les consommateurs de ressources naturelles, tout en étant source de recettes à affecter à la protection de l'environnement.

93. Le projet visait à faciliter la mise au point d'instruments économiques et à aider les pays à les appliquer pour assurer la mise en oeuvre durable du PAS, à faciliter par autofinancement la lutte contre la pollution due à des activités menées à terre et à démontrer les bienfaits économiques d'approches intégrées de la gestion du littoral. Il devrait aboutir à la mise en place de mécanismes – administratifs, juridiques et fiscaux – de financement durable de la mise en oeuvre du PAS à l'échelle nationale, au renforcement de la capacité des gouvernements d'identifier, d'établir et d'appliquer les instruments économiques adéquats et à l'élaboration de lignes directrices pour leur application.

94. Depuis le lancement de l'activité en 2000 et après une première phase exploratoire - comportant des réunions d'experts, des questionnaires, un plan opérationnel pour la mise en oeuvre du projet, une analyse de l'application des instruments économiques et un séminaire - sept projets pilotes ont été retenus et lancés dans les pays suivants: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie (2), Égypte et Maroc. Des enseignements précieux ont été tirés de ces projets, malgré les problèmes posés par le projet égyptien, aujourd'hui interrompu, et le fait que le projet marocain ne serait que partiellement exécuté. Un bilan diagnostique des sept projets a été fait en décembre 2002, des stages de formation à l'application des instruments économiques ont été organisés dans les pays intéressés où les projets ont été présentés aux différentes parties prenantes.

95. Les activités de sensibilisation ont consisté notamment à publier et à diffuser une brochure sur les avantages découlant d'un recours aux instruments économiques, qui a été traduite dans toutes les langues des pays où des projets pilotes ont été entrepris, et à créer un nouveau site web attractif d'après les réponses à un questionnaire.

96. Pour conclure, M. Trumbic a résumé les résultats directs et indirects à escompter du projet, comme indiqué dans le document UNEP(DEC)/MED WG.212/3, et a ajouté que, dans l'ensemble, les travaux avançaient conformément au calendrier prévu.

97. Au cours de la discussion qui a suivi, des représentants se sont félicités de l'approche adoptée et des travaux accomplis sous la direction du CAR/PAP et ont souligné qu'il importait de se tourner vers l'avenir. Il a été dit qu'il pourrait être difficile de mobiliser la volonté politique nécessaire dans les pays étant donné le peu de temps qu'il restait avant la fin du projet FEM, car les problèmes d'environnement étaient rarement une priorité de la politique des gouvernements. La participation de toutes les parties prenantes a été jugée décisive, et un représentant a suggéré d'accorder une plus grande attention aux autorités locales. De l'avis d'une organisation non gouvernementale, des pratiques rationnelles de gestion et des capacités d'organisation bien établies étaient nécessaires dans les pays pour attirer les investissements à long terme.

98. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité d'examiner toutes les possibilités de financement du PAS à long terme. Il a été suggéré de s'intéresser à l'établissement de partenariats privés/publics conformément à la recommandation faite au Sommet mondial sur le développement durable. Une autre solution consisterait à examiner la possibilité d'intégrer les projets des pays méditerranéens dans la prochaine initiative de l'Union européenne sur l'eau. Il a été dit en outre qu'il conviendrait de promouvoir le PAS en tant qu'initiative régionale intégrée et d'en diffuser largement les résultats. A propos du financement par le secteur privé, un représentant a dit qu'il serait peut-être utile d'élaborer un document exposant les solutions possibles, y compris les moyens de susciter l'initiative privée. Il a souligné la nécessité en général de fournir des indications pratiques et concrètes aux pays. Un autre représentant s'est interrogé sur la possibilité d'ajouter un projet à ceux qui étaient déjà financés. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait établir des liens clairs avec le site web du PAM.

99. M. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a dit que l'un des objectifs de la composante « durabilité » était précisément de fournir des orientations pour l'avenir. Dans la durabilité du projet entrait la durabilité financière, politique et institutionnelle, condition essentielle du succès de la mise en oeuvre. La contribution du CAR/PAP à l'effort entrepris comprenait l'information du public, la publicité à consacrer aux avantages de l'application des instruments économiques ainsi que la formation et le renforcement des capacités. Le projet lui-même n'était pas la panacée mais, étant donné les bienfaits à en attendre, il pourrait servir à stimuler la volonté politique nécessaire. M. Trumbic pensait aussi qu'il faudrait faire une place centrale aux autorités locales et qu'il existait des instruments économiques qui pourraient être – et étaient – adoptés et appliqués au niveau local, la Croatie en fournissant l'exemple.

100. Il faudrait en effet réfléchir davantage à la possibilité d'intégrer le secteur privé aux activités, eu égard en particulier aux recommandations formulées à Johannesburg à propos du financement des activités de protection et de gestion de l'environnement. S'agissant de l'adjonction de nouveaux projets pilotes, les dates butoirs fixées pour la présentation de propositions sont dépassées, mais les bons résultats obtenus dans certains pays qui avaient appliqué des instruments économiques pourraient certainement être diffusés, par exemple au moyen des études réalisées pour faire connaître précieuse expérience acquise.

101. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, se référant à l'importante observation formulée quant à la nécessité d'aider les pays à préparer l'avenir, a souligné qu'en définitive, la responsabilité de la durabilité financière à long terme incombait aux pays eux-mêmes. Ce que le projet pouvait faire était de mobiliser la communauté régionale et internationale afin de créer un élan pour identifier les possibilités et les initiatives que pourraient exploiter les pays. C'était précisément ce que le CAR/PAP s'attachait à faire afin de recenser les solutions possibles. Il y avait lieu de mentionner en particulier la création d'un comité de bailleurs de fonds dans le contexte duquel le Secrétariat s'attacherait à faire correspondre les besoins et les priorités des pays et des donateurs internationaux. L'on pourrait envisager de rédiger à l'intention de tous les pays méditerranéens une sorte de document indicatif qui contiendrait des suggestions ainsi que des informations sur les succès remportés. En conclusion, M. Civili a appelé l'attention de la réunion sur le nouveau site web du PAM et a fait savoir qu'il avait été créé un nouveau réseau qui liait tous les organes et projets.

102. Le Président a souscrit à ces observations, soulignant la nécessité de formuler une politique de communication efficace et de rehausser la visibilité des projets réussis et des investissements rentables pour démontrer l'utilité, par exemple du point de vue du tourisme, d'une réduction de la pollution.

103. M. Baric, Directeur du projet FEM, a fait une présentation de la contribution que le projet FEM pouvait apporter directement et indirectement aux pays admis à bénéficier d'une assistance du FEM dans le contexte du PAS. Le canevas de cet exposé est joint au présent rapport en tant qu'annexe III.

104. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, a dit que la présentation qui venait d'être faite avait précisé les possibilités d'obtenir un financement pour la mise en oeuvre intégrale du PAS dans le cadre du projet de trois ans, et il a exprimé l'espoir que cela susciterait une réaction positive des pays. En réponse à une question posée, il a confirmé que seuls les pays admis à bénéficier de l'assistance du FEM pourraient recevoir un tel financement, tout en ajoutant que le projet ménageait la possibilité de fournir un appui spécifique, bien que dans une mesure plus limitée, aux pays qui ne pouvaient pas bénéficier de ladite assistance, par exemple pour faciliter la participation à des cours de formation.

Point 5.9 de l'ordre du jour Autres activités se rapportant au PAS

105. M. F. S. Civili, Coordonnateur du Programme MED POL, présentant le point de l'ordre du jour, a appelé l'attention sur les deux activités entreprises par l'OMS/MED POL.

106. M. G. Kamizoulis, Conseiller scientifique principal, OMS/MED POL, a expliqué que le projet de lignes directrices concernant les mécanismes d'inspection environnementale avait été élaboré conformément à la décision prise par le réseau informel d'inspecteurs environnementaux et avait été traduit en français. Le projet avait été ensuite adressé aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour observations. Quatre guides de référence consacrés à la conformité, à l'inspection, aux ressources humaines, à l'échantillonnage, aux questions générales et à la gestion avaient été élaborés et deux plans nationaux d'inspection environnementale étaient déjà prêts.

107. Les activités concernant les eaux de baignade étaient coordonnées avec celles des autres organisations internationales et de l'Union européenne. M. Kamizoulis a fait savoir que le Parlement européen avait été saisi des directives de l'Union européenne et qu'après leur adoption, une réunion serait organisée afin d'élaborer de nouvelles lignes directrices pour le PAM.

Point 6 de l'ordre du jour: Mise à jour du Bilan diagnostique transfrontière (BDT)

108. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, présentant ce point de l'ordre du jour, a expliqué que le document sur le BDT servait au FEM de base pour lancer tous ses projets dans le monde et que le programme PNUE-GIWA (Évaluation globale des eaux internationales) avait pour mission d'élaborer une évaluation globale des eaux internationales sur la base des bilans diagnostiques transfrontières. Le GIWA considérait que les travaux réalisés à propos des bilans diagnostiques méditerranéens répondaient pour l'essentiel à ses besoins mais suggérait de procéder à une légère adaptation pour assurer la cohérence avec sa méthodologie. À cette fin, un questionnaire avait été établi à l'intention des experts des pays.

109. Mme Elina Rautalahti-Miettinen, Coordinatrice du PNUE-GIWA, a déclaré que l'objectif général du GIWA, programme d'évaluation des eaux internationales réalisé par le PNUE et financé principalement par le FEM, était d'identifier les problèmes prioritaires partout dans le monde. Ce programme ne portait que sur les eaux transfrontières et sur l'impact et les causes profondes de la pollution dans les 66 sous-régions identifiées. La méthodologie suivie consistait à opérer un classement et une évaluation d'ensemble, à évaluer en détail l'impact sur l'environnement et à analyser les rapports de causalité. L'on s'attachait à mobiliser un concours d'experts pour l'élément classement et évaluation d'ensemble, particulièrement important pour l'identification des problèmes prioritaires. Si les données étaient présentées selon le format proposé dans le questionnaire, il serait possible d'uniformiser la méthodologie appliquée par le GIWA dans les 66 sous-régions. Les types d'impacts à analyser relevaient de 5 domaines d'importance majeure englobant 22 problèmes environnementaux.

110. M. Ahmet Kideys, assistant pour les projets, PNUE-GIWA, a appelé l'attention sur le fait que le concours demandé aux experts pour l'élément classement ne concernait pas les eaux douces et avait trait à l'ensemble de la Méditerranée. Lorsqu'il avait distribué le questionnaire, le GIWA espérait pouvoir, grâce à l'expérience et aux compétences des experts participants, réaliser une évaluation plus exacte que n'aurait pu le faire à elle seule son unité de coordination. L'intention était de produire pour la Méditerranée des informations qui puissent être comparées à celles recueillies dans d'autres sous-régions. M. Kideys a donné quelques indications concernant le type de données à rassembler, étant entendu que les participants auraient la faculté de présenter ou d'omettre des données, selon les informations disponibles.

111. Au cours de la discussion qui a suivi, la plupart des participants ont proposé de soumettre leurs réponses par des moyens électroniques après avoir consulté les autorités de leurs pays. À ce propos, il eût été préférable que le document ait fait l'objet d'une présentation plus officielle. Quelques représentants ont demandé un complément d'information sur le but de l'opération et ses résultats et sur la façon dont elle se reliait aux travaux déjà entrepris pour mettre à jour le BDT. L'un d'entre eux a douté qu'il se dégage un tableau d'ensemble exact de l'évaluation étant donné que les données communiquées seraient inévitablement fragmentaires. Un autre a demandé une version française du document. S'agissant de la comparabilité avec les autres régions, il a été posé la question de savoir si la méthodologie utilisée ailleurs était la même.

112. M. Civili, Coordonnateur du programme MED POL, se référant aux liens qui existaient entre l'opération à l'examen et les travaux en cours du Secrétariat, a dit que ce dernier, lorsque le GIWA l'avait interrogé à ce sujet, avait expliqué que les travaux concernant le BDT et sa mise à jour étaient bien avancés mais était convenu que l'on pourrait envisager d'adapter légèrement le format utilisé pour l'aligner sur le format ou la méthodologie du GIWA et faciliter ainsi l'harmonisation avec les autres régions en vue de l'évaluation globale du GIWA. Le questionnaire devait être considéré comme un outil qui serait utilisé en premier lieu par le PAM pour établir son propre BDT, lequel serait ultérieurement communiqué au GIWA en tant que contribution méditerranéenne à l'évaluation globale.

113. Les représentants de deux organisations gouvernementales ont douté de la nécessité de compiler une fois encore les données déjà disponibles touchant la pollution en mer Méditerranée. En outre, la question a été posée de savoir qui se chargerait du travail d'adaptation pour établir un BDT complet et quels seraient les avantages de cet exercice eu égard à ses coûts.

114. Répondant aux questions et aux observations, il a été convenu que le Secrétariat du PAM réunirait les réponses au questionnaire pour les incorporer dans la version actualisée du BDT. L'évaluation globale visait à obtenir des résultats comparables, tâche que l'application des mêmes critères et de la même méthodologie rendait plus facile. Il y avait évidemment une abondance de données, mais les critères et les indicateurs d'évaluation n'étaient pas toujours les mêmes. Dernièrement, le FEM a utilisé les priorités des pays aux fins de financement. Le classement était généralement confié à des équipes d'experts dans les autres régions, mais il n'avait pas été jugé nécessaire de constituer une telle équipe pour la Méditerranée, où il existait déjà de nombreux groupes et organisations. Il serait préférable que les réponses au questionnaire portent sur l'ensemble de la région méditerranéenne, mais elles pourraient aussi ne porter que sur une seule zone, à définir. Une version du questionnaire en français pourrait être établie.

115. Le Président, soulignant le caractère délicat du BDT, pensait que les données réunies devraient être adressées au Secrétariat qui serait appelé d'abord à achever les travaux qu'il consacre actuellement au BDT et à en fournir ensuite les résultats qui seraient incorporés dans l'évaluation globale. Le Coordonnateur du programme MED POL était du même avis et a ajouté qu'une procédure formelle et coordonnée approuvée par les Parties contractantes était certainement préférable. Plusieurs représentants ont souscrit à ces idées, l'un d'eux ayant insisté sur la nécessité d'éviter les doubles emplois.

116. À une question posée au sujet du lien entre l'évaluation globale du GIWA et l'évaluation mondiale à laquelle il était demandé de procéder avant 2004 dans le Plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable, le représentant du GIWA a répondu que le GIWA avait prévu d'achever ses travaux en 2003.

117. En conclusion, le Coordonnateur du programme MED POL a dit qu'il ne fallait pas trop compliquer la question. Le Secrétariat avait déjà élaboré un BDT et en établirait une version actualisée en y ajoutant un tableau de classement et de notation conforme à la présentation du GIWA. Il s'agissait non d'une évaluation parallèle ou plus générale, mais simplement d'une façon plus schématique de présenter les informations. Le calendrier prévu pour l'élaboration du BDT et sa présentation aux fins d'adoption resterait inchangé.

118. M. Abousamra, Administrateur du programme MED POL, a rappelé que le premier BDT, établi en 1997, avait servi de base pour lancer le projet FEM. En septembre 2001, le Secrétariat, avec le concours de 11 experts régionaux, avait entrepris d'actualiser le BDT en utilisant les sources de 1997 et en y ajoutant de nouvelles questions. La plupart des données étaient déjà actualisées, et l'avant-projet de document final serait prêt sous peu. Le document qui serait ensuite finalisé et soumis à la prochaine réunion des Parties contractantes devrait constituer une charnière dans les activités futures du PAM.

M. Abousamra en a souligné l'importance d'un nouveau chapitre consacré aux perspectives de développement de la région et, en particulier, aux impacts potentiels sur les questions de pollution dans la Méditerranée. Il a été proposé d'y ajouter un nouveau chapitre portant sur les incidences de l'application du principe des responsabilités partagées et différenciées en matière de réduction de la pollution de la Méditerranée due à des activités menées à terre.

119. Au cours du débat, il a été relevé que la question de l'évaluation des risques ne figurait pas dans le document et il a été proposé de l'y inclure.

120. Répondant à une question, M. Abousamra a confirmé que les résultats de l'évaluation des substances toxiques persistantes faite par le PNUE seraient incorporés dans le BDT, qui ne concerneraient pourtant que le milieu marin. Il a ajouté que l'actualisation serait faite à partir des informations existantes et que peu de données détaillées sur l'impact réel des activités sur le milieu marin avaient été publiées.

Point 7 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

121. Le Président a convoqué un groupe de rédaction informel à composition non limitée pour rédiger les conclusions et recommandations, lesquelles ont ultérieurement été adoptées par la réunion et figurent à l'annexe IV du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

122. Le Secrétariat a été prié de se mettre en rapport avec les points focaux nationaux pour incorporer au site web du PAM les sites appropriées des Parties contractantes de manière à faciliter les contacts et les échanges d'informations entre les Parties.

123. La réunion a recommandé que, si elles ne l'avaient pas encore fait, les Parties contractantes ratifient d'urgence la Convention de Barcelone révisée et les Protocoles y relatifs, en particulier le Protocole "tellurique", en tant que fondement juridique de la mise en oeuvre appropriée du PAS.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

124. La réunion a adopté à l'unanimité le présent rapport sur la base des projets de rapport figurant dans les documents UNEP(DEC)/MED WG.212/L.2 et Add.1 et 2.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

125. À la suite de l'échange usuel de félicitations, le Président a prononcé la clôture de la réunion à 21 heures le mercredi 11 décembre 2002.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

BOSNIA and HERZEGOVINA BOSNIE et HERZEGOVINE	EGYPT EGYPTE
Mr Tarik Kupusovic Special Advisor to the Minister of Physical Planning and Environment Hydro Engineering Institute S. Tomica 1 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina Tel: +387 33 207949 Fax: +387 33 207949 E-mail: mapbh@bih.net.ba	Ms Dahlia Lotayef General Director International Affairs and Technical Cooperation Dept., Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) Cabinet of Ministers 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P. O. Box 955 Maadi Cairo Egypt Tel: +20 2 5256452 Fax: +20 2 5256457 E-mail: pftc@eeaa.gov.eg
CROATIA CROATIE	GREECE GRÈCE
Ms Margita Mastrovic Head of Unit Office for the Sea and Coastal Protection Ministry of Environment and Physical Planning Marine and Coastal Protection Unit Uzarska Ulica 2/I 51000 Rijeka Croatia Tel: +385 51 213499 Fax: +385 51 214324 E-mail: margita.mastrovic@mzopu.hr	Ms Maria Hatzigianni Water Section Ministry of the Environment, Physical Planning and Public Works 147 Patisision Street 112 51 Athens Greece Tel: +30 210 8650106 Fax: +30 210 8662968 E-mail: alazarou@edpp.gr
CYPRUS CHYPRE	ISRAEL ISRAEL
Mr Gabriel P. Gabrielides Director Department of Fisheries and Marine Environment Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment 13 Aeolou Street Nicosia Cyprus Tel: +357 22 807867 Fax: +357 22 775955 E-mail: ggabriel@cytanet.com.cy	Mr Rani Amir Director Marine and Coastal Environment Division Ministry of Environment P.O.Box 811 31007 Haifa Israel Tel: +972 4 8633503 Fax: +972 4 8633520 Mob.: +972 56 233050 E-mail: raniamir@barak-online.net
EUROPEAN COMMISSION COMMISSION EUROPEENNE	ITALY ITALIE
Mr José Rizo Martin DG Environment B1 European Commission B-1049 Brussels Belgium Tel: +32 2 2991111 Fax: +32 2 2968825 E-mail: jose-riso-martin@cec.eu.int	Mr Aldo Iacomelli Department for Global Environment, International and Regional Conventions Ministry for the Environment Via Cristoforo Colombo, 44 00147-Rome Italie Tel: +39 06 57228117 Fax: +39 06 57228168 /80 Mobile: +39 3355309797 E-mail: iacomelli.aldo@minambiente.it

LIBYA LIBYE	SLOVENIA SLOVENIE
<p>Mr Mahmoud S. El Fallah Civil and Environmental Engineer Al-Fateh University P.O. Box 6714 Tripoli Libya Tel: +218 21 4772761 E-mail: mfallah4@hotmail.com</p> <p>Mr Farag B.M. El Durssi Director Environment General Authority P.O. Box 17390 Benghazi Libya Tel: +218 61 9080690 Fax: +218 61 70247 E-mail: f_elmabrouk@yahoo.co.uk</p>	<p>Ms Alenka Malej Head Marine Biology Station Piran National Institute of Biology 6330 Piran, Fornace 41 Slovenia Tel: +386 5 674 53 06 Fax: +386 5 674 63 67 E-mail: malej@nib.si</p>
MALTA MALTE	SPAIN ESPAGNE
<p>Ms Prassede Grech Vella Environment Officer Marine Pollution Section C/o Quality Control Laboratory Korelin, Paola Malta Tel: +356 21 803937 Fax: +356 21660108 E-mail: prassede.grech@mepa.org.com</p>	<p>Mr Victor Escobar DG Calidad y Evaluación Ambiental Ministerio de Medio Ambiente Plaza de San Juan de la Cruz s/n 28071 Madrid Spain Tel: +34 91 5976356 Fax: +34 91 5975980 E-mail: victor.escobar@sgnci.mma.es</p> <p>Mr Adrian Vecino Subdirección General de Cooperación Institucional y Políticas Sectoriales Ministerio de Medio Ambiente Plaza de San Juan de la Cruz, s/n 28071 Madrid, Spain Tel: +34 91 5976732 Fax: +34 91 5975980 E-mail: adrian.vecino@sgnci.mma.es</p>
MOROCCO MAROC	SYRIA SYRIE
<p>Mr Mohammed Chaoui Chef Service de l'eau Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement de l'urbanisme, et de l'habitat 36, avenue Al Abtal Agdal Rabat Maroc Tel: +212 37 681500 Fax: +212 37 772756 E-mail: dgemn@minenv.gov.ma</p>	<p>Ms Reem Abed-Rabboh Director - Water Safety Directorate</p> <p>Ms Lean Khabbaz MED POL National Unit</p> <p>Water Safety Directorate c/o Ministry of State for Environmental Affairs P.O. Box 3773 Tolyani Street Damascus Syrian Arab Republic Tel: +963 11 3336027 Fax: +963 11 3335645 E-mail: env-min@net.sy</p>

TUNISIA TUNISIE	TURKEY TURQUIE
<p>Mr Samir Kaabi Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) 12 rue du Cameroun - Belvédère B.P. 52 1002 Tunis Tunisie</p> <p>Tel: +216 71 840221 Fax: +216 71 848069 E-mail : kais_hamzaoui@yahoo.fr</p>	<p>Mr.Ozgur Dogan TUBITAK – Marmara Research Center -ESERI P.O. Box 21 41470 Gebze KOCAELI Turkey</p> <p>Tel: +90 262 6412300 ext.3957 Fax: +90 262 6423554 E-mail: ozgur.dogan@posta.mam.gov.tr</p>
OBSERVER	
PALESTINIAN AUTHORITY AUTORITE PALESTINIENNE	
<p>Mr Said Jalala Director General Ministry of Environmental Affairs Palestinian Authority Eithawra Street Gaza Palestinian Authority</p> <p>Tel: +97059 425893 Fax: +972 2 2229279 E-mail: Said_Jalala@hotmail.com</p>	

UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS SECRETARIAT DES NATIONS UNIES	
UNEP/MAP	
<p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel: +30 210 7273106 Fax: +30 210 7253196/7 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Mr Fouad Abousamra Programme Officer Tel: +30 210 7273116 Fax: +30 210 7253196/7 E-mail: fouad@unepmap.gr</p> <p>Mr Ante Baric GEF Project Manager Tel: +30 210 7273102 Fax: +30 210 7253196/7 E-mail: abaric@unepmap.gr</p>	<p>Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48 Vassileos Konstantinou Avenue 116 10 Athens Greece</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE	
CP/RAC	PAP/RAC
<p>Mr Enrique Villamore CP/RAC Cleaner Production Regional Activity Centre 184, Paris Street 3rd floor 08036 Barcelona Spain Tel: +34 93 4151112 Fax: +34 93 2370286 E-mail: CLEANPRO@cema-sa.org</p>	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme/Regional Activity Centre (PAP/RAC) Kraj Sv. Ivana 11 21000 Split Croatia Tel: + 385 21 34 34 99 Fax: +385 21 59 11 71 E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr</p>
ERS/RAC	
<p>Mr Giovanni Cannizzaro Director</p> <p>Ms Monique Viel Environment Remote Sensing/Regional Activity Centre (ERS/RAC) Via G. Giusti, 2 90144-Palermo Sicily Italy Tel: +39 091 342368 Fax: +39 091 308512 E-mail: ctmrac@tin.it</p>	

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES	
WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)	ICS-UNIDO
<p>Mr George Kamizoulis Senior Scientist WHO/EURO Project Office Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 180 19 48 Vassileos Konstantinou Avenue 11610 Athens Greece</p> <p>Tel : +30 210 7273105 Fax: +30 210 7253196 E-mail: whomed@hol.gr</p>	<p>Mr Gennaro Longo Area Director Earth, Environmental and Marine Sciences and Technologies ICS-UNIDO Area Science Park, Building L2 Padriciano 99 34012 Trieste Italy</p> <p>Tel : +39 040 9228104 Fax: +39 040 9228136 E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it</p>
UNEP-GIWA	
<p>Ms Elina Rautalahti-Miettinen Coordinator Northern Hemisphere E-mail: Elina.Rautalahti@giwa.net</p> <p>Mr Najah Mistafa Project Assistant</p> <p>Global International Waters Assessment (GIWA) UNEP-GIWA Co-ordination Office University of Kalmar 391 82 Kalmar Sweden</p> <p>Tel: +46 480-447353 Fax: +46 480-447355</p>	<p>Mr Ahmet E. Kideys Project Assistant UNEP-GIWA Co-ordination Office Global International Waters Assessment (GIWA) c/o Institute of Marine Sciences P.O. Box 28 Mersin 33731 Erdemli Turkey</p> <p>Tel: +90 324 5213434 Fax: +90 324 5212327 E-mail: kideys@ims.metu.edu.tr</p>

OTHER INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES	
AMICI PER LA VITA ONLUS	MAREVIVO
<p>Mr Sergio Illuminato President</p> <p>Raffaella Spizzichino Press Office</p> <p>Amici per la Vita Onlus 30, Via delle Alpi 00198-Rome Italy</p> <p>Tel: +39 06 85354814 Fax: +39 06 8844719 Mobile: +39 339 6658025 E-mail: amiciperlavita@anci.it www.amiciperlavita.org</p>	<p>Mr Giovanni Guerrieri MAREVIVO Associazione Ambientalista 100 Lungotevere A. da Brescia 00196-Rome Italy</p> <p>Tel: +39 06 3222 565 Fax: +39 06 3222 564 E-mail: marevivo@marevivo.it</p>
GREENPEACE INTERNATIONAL	WORLD WIDE FUND FOR NATURE INTERNATIONAL – WWF
<p>Ms Katia Kanas Greenpeace International Keizersgracht 176 1016 DW Amsterdam The Netherlands</p> <p>Tel: +31-20-5236204 Fax: +31-20-5236200 E-mail: katia.kanas@diala.greenpeace.org</p>	<p>Mr Paolo Guglielmi Head of Marine Unit WWF Mediterranean Programme Office World Wide Fund for Nature International (WWF) Via Po 25/c 00198-Rome Italy</p> <p>Tel: + 39 06 84497358 Fax: + 39 06 8413866 E-mail: pguglielmi@wwfmedpo.org</p>
CEFIC EUROCHLOR	
<p>Mr Florent Raviola Atofina SA 4, Cours Michelet 92091 Paris La Défence 10 Cedex 42 France</p> <p>Tel: +33 149008665 Fax: +33 149005503 E-mail: florent.raviola@atofina.com</p>	<p>Ms Angela Maria Lombardo Lawyer</p> <p>Ms Gabriella Lupu Lawyer</p> <p>Ms Rossana Interlandi Lawyer</p> <p>WWF Via Conte Ruggero 37 Catania 95129 Italy</p> <p>Tel: +39 095 746 3337 Fax: +39 095 746 3337</p>
Secrétariat Exécutif de l'Accord RAMOGE	
<p>Mr Nicolas Vaselli Secrétariat RAMOGE "Villa Girasole" 16, Boulevard de Suisse 98000 Monaco Principauté de Monaco</p> <p>Tel: +377 93 1542 23 Fax: +377 93 158888 E-mail: fplatini@gouv.mc</p>	

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Élection du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Informations de fond sur les liens opérationnels entre les objectifs de MED POL, du PAS et du projet FEM
5. Examen de la mise en oeuvre du PAS au travers des activités MED POL et FEM concernées :
 - 5.1 Préparation des Plans d'action nationaux
 - 5.2 Points chaud de pollution et études de pré-investissement
 - 5.3 Réduction de la pollution et bilan de base des émissions/rejets de polluants
 - 5.4 Surveillance continue
 - 5.5 Renforcement des capacités
 - 5.6 Participation du public
 - 5.7 Etablissement/soumission de rapports
 - 5.8 Durabilité financière du PAS à long terme
 - 5.9 Autres activités liées au PAS
6. Mise à jour du Bilan diagnostique transfrontière (BDT)
7. Conclusions et recommandations
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport
10. Clôture de la réunion

ANNEXE III

CONTRIBUTION DU PROJET FEM AUX PAYS ADMIS À BÉNÉFICIER DE L'ASSISTANCE DU FEM

Ci-dessous, les domaines pour lesquels le projet FEM peut fournir une assistance aux pays éligibles :

I. CONTRIBUTION DIRECTE À LA MISE EN OEUVRE DU PAS

A. Préparation des PAN

1. Appui aux activités des comités interministériels (mémoires d'accord)
2. Assistance (administrative) d'experts nationaux aux comités interministériels
3. Assistance d'experts nationaux pour la préparation de projets de plans d'action nationaux (PAN) sectoriels
4. Assistance d'experts nationaux pour la préparation de projets de plans d'action nationaux (PAN) intégrés
5. Réunions au plan national pour la préparation et la présentation des PAN
6. Assistance d'experts aux pays (au plan régional) pour la préparation des PAN

B. Préparation d'études de pré-investissement

1. Missions de consultants (régionaux) dans les pays pour aider à la préparation d'études de pré-investissement
2. Préparation d'études de pré-investissement (sélection de consultants après mise au concours)
3. Réunions avec les pays en vue des études de pré-investissement.

C. Renforcement des capacités

1. Cours régionaux de formation
2. Cours nationaux de formation

D. Durabilité

1. Projets pilotes

E. Voyages en mission

1. Voyages d'experts nationaux

II. CONTRIBUTION INDIRECTE À LA MISE EN OEUVRE DU PAS

A. Coopération régionale

1. Lignes directrices régionales
2. Plans régionaux
3. Autres documents d'appui

B. Participation du public

1. Plan régional de promotion de la participation du public

ANNEXE IV

Conclusions et recommandations

La réunion a reconnu:

- A. Le rôle joué par le Secrétariat dans la mise en oeuvre du PAS, en particulier en ce qui concerne l'approche et la méthodologie adoptées pour améliorer les perspectives de mise en oeuvre du PAS aux échelons national et régional;
- B. L'importance de l'assistance financière fournie par le FEM et d'autres partenaires pour préparer, aux échelons national et régional, la mise en oeuvre du PAS;
- C. Les progrès accomplis par les Parties contractantes, qui s'étaient montré disposées à élaborer le cadre institutionnel et technique national nécessaire à la mise en oeuvre appropriée du PAS;
- D. L'importance qu'il y avait à tenir compte des dispositions des accords multilatéraux relatifs à l'environnement connexes ainsi que la nécessité d'exploiter l'effet de synergie qui avait déjà été créé entre les activités interdépendantes entreprises en application des dispositions desdits accords et du PAS;
- E. L'importance de la mise en oeuvre à long terme du PAS et la nécessité de s'assurer l'appui financier à long terme des Parties contractantes, des institutions financières internationales et des parties prenantes.

La réunion a accueilli favorablement:

- Le rappel, par le représentant de la Commission européenne, de la déclaration faite à Athènes le 10 juillet 2001 par les Ministres euroméditerranéens concernant la possibilité d'avoir recours à l'assistance financière du SMAP/MEDA pour assurer la mise en oeuvre du PAS aux échelons national et régional;
- Les activités qui ont été réalisées jusqu'à présent dans le contexte du renforcement des capacités et, en particulier, les ateliers et cours nationaux et régionaux de formation.

La réunion a recommandé au Secrétariat:

- De resserrer le lien avec le Plan d'exécution de Johannesburg en ce qui concerne les questions liées au PAS et au Protocole "tellurique" et d'explorer les possibilités offertes par les partenariats créés récemment dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable d'assurer la durabilité à long terme de la mise en oeuvre du PAS;
- De continuer à renforcer la coordination avec les Secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement connexes et la Commission européenne;
- De prendre en considération le risque lié aux activités menées à terre;
- De prendre en considération le risque lié aux autres activités, par exemple le transport maritime, dans toute évaluation, comme le bilan diagnostique transfrontière, que le Secrétariat pourrait être prié d'entreprendre à l'avenir;

- D'inclure une évaluation succincte mais détaillée des risques liés au transport maritime dans le chapitre de l'actuel bilan diagnostique transfrontière consacré à l'évolution d'ensemble de la pollution et du développement futur en Méditerranée;
- D'accélérer les négociations entre le projet FEM et le FFEM pour mettre en route le processus de réalisation d'études de pré-investissement en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie;
- De communiquer sans tarder, et par des moyens électroniques sur demande, aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et aux Coordonnateurs nationaux du projet FEM les informations et documents nécessaires touchant la mise en oeuvre du PAS au plan national;
- D'étudier la possibilité d'afficher sur Internet un plus grand nombre des documents pertinents, sous réserve de l'utilisation de mots de passe lorsqu'il y a lieu;
- De continuer d'associer l'Autorité palestinienne à la mise en oeuvre du PAS et de déterminer si ladite Autorité pourrait bénéficier à cette fin d'un financement du projet FEM;
- De rehausser la visibilité du PAS afin de mobiliser des sources intérimaires de financement externe et interne pour assurer la continuité du PAS tout en s'employant parallèlement à oeuvrer au plan national pour promouvoir sa durabilité à long terme.

La réunion a recommandé aux Parties:

- De ratifier d'urgence, si elles ne l'ont pas déjà fait, la Convention de Barcelone révisée et ses Protocoles, en particulier le Protocole "tellurique", en tant que fondement juridique de la mise en oeuvre appropriée du PAS;
- De resserrer, au plan national, la concertation entre les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL du cadre de la Convention de Barcelone et les parties prenantes nationales, y compris l'utilisateur final, pour assurer une diffusion adéquate des documents et informations concernant la mise en oeuvre du PAS;
- De s'employer activement à poursuivre ou d'entreprendre la préparation et la mise en oeuvre de programmes nationaux de surveillance continue dans le cadre de la Phase III du MED POL et de présenter un rapport au Secrétariat sur les résultats de tels programmes;
- De faire en sorte qu'un appui financier suffisant soit fourni pour la mise en oeuvre à long terme du PAS, compte tenu des priorités nationales, afin d'assurer le développement durable dans le bassin méditerranéen.

La réunion a conclu qu'il était nécessaire:

Préparation des PAN

- De souscrire aux lignes directrices proposées pour la préparation des PAN;
- De soumettre aux Parties contractantes, compte tenu des observations de la réunion, la version finale des lignes directrices;
- D'envisager d'appliquer pour la notation des impacts, dans la matrice des problèmes/impacts, les mêmes critères que ceux utilisés pour la sélection des "points chauds".

Surveillance continue

- De développer les programmes du MED POL concernant la surveillance continue des tendances et du respect de manière à englober, selon qu'il conviendra, les substances et sources couvertes par le PAS.

Participation du public

- D'identifier d'urgence les principales parties prenantes des secteurs public et privé ainsi que de la société civile et de les associer aux activités dès que possible.

Rapports

- De poursuivre les travaux sur cette question sur la base du canevas indiqué par le Secrétariat dans le document UNEP(DEC)/MED WG.212/3 afin de le compléter, par exemple en y incluant des éléments concernant les MTD et les MPE, et de l'harmoniser avec le système de rapports du PAM et de la CE.

Durabilité financière du PAS

- D'identifier des moyens financiers pour assurer la durabilité à moyen et à long terme de la mise en oeuvre du PAS, compte tenu des conclusions retirées des projets pilotes concernant les instruments financiers réalisés par le CAR/PAP, et de les présenter sous forme de lignes directrices s'il en est décidé ainsi.